

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION ET DE FORMATION

## Réunion du 22/01/2021

(Visioconférence)

**Animateur :** G. DELORME (CD)  
**Présents :** M. SOUKUP - P. HAIRABEDIAN  
**Excusés :** B.FERGAND (Foot éducatif) - F. ROULIER (C.T.D.A.P.)  
**Assiste :** K. CHASSON

=====

## PROGRAMME DE FORMATION

L' I.R.2.F : institut régional de la formation depuis la saison 2019/2020 prend en charge les inscriptions à toutes les formations de dirigeant(es).

La Commission avait prévu, début octobre, un programme approprié aux formations de dirigeants en programmant 4 formations :

- 2 pour formation dirigeant accompagnateur de foot U6 à U11
- 1 pour dirigeant accompagnateur de foot à 11
- 1 pour dirigeant- trésorier dans le club

Pour être validées par l' I.R.2F ces formations doivent suivre le programme mis en place par l'institut de formation de la F.F.F. et ainsi permettre aux clubs de recevoir un bon de formation de 25€ .

Ces formations étaient prévues en matinée en présentiel sur 4h.

Les conditions actuelles de la pratique du football et les restrictions dues à la pandémie, ne nous ont pas permis de mettre ce système en place.

Par contre, un programme de formation en Visio sur 2h a été validé par l' I.R. 2 F.

La commission va mettre en place ce programme.

Un déroulant de la formation va être organisé, pour que chaque membre complète les parties demandées sur le programme initial en les adaptant au District et à ses pratiques.

## DATES DE FORMATION

Trois dates ont été données à l'IR2F pour que les clubs puissent les retrouver sur le site de la LPIFF.

- Les 10 et 31 mars de 18h à 20h
- Le 8 Avril si le nombre d'inscrits est supérieur aux capacités des 2 premières réunions.
- Pour la réunion des Trésoriers de club, une date sera fixée en mai si la situation sanitaire est débloquée.

Une information directe va être envoyée aux clubs avec les modalités d'inscription. Cette formation a un coût de 25€ et peut être financée par un bon de formation.

Les clubs doivent renvoyer leurs demandes à l'IR2F.

Prochaine réunion en Visioconférence sur convocation (avant le 12 février au plus tard).

G. DELORME  
Animateur